



Quelques photos des exploitations candidates du concours de 2022 - 2023



Vous êtes agriculteur, vous intégrez l'arbre et la haie dans le fonctionnement de votre exploitation

(valorisation du bois , bien-être animal, accueil des auxiliaires des cultures...)

Participez au CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE Agroforesterie 2023 - 2024

sur le Nord Ouest de l'Aisne



Inscription avant le 31 août 2023



organisé par : CHAMBRES D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE



Ce concours met en avant les agriculteurs et les pratiques agricoles qui préservent et valorisent l'arbre sur leur exploitation, permet une reconnaissance de leur travail en lien avec leur environnement.

Qui peut participer ?

Tout(e) **agriculteur/agricultrice** situé(e) dans le périmètre **des collectivités du Pays du Vermandois, du St Quentinnois, du Val de l'Oise, Chauny Tergnier, de Picardie des Chateaux et de Retz en Valois** ayant une parcelle ou un ensemble de parcelle d'agroforesterie (alignements intraparcéllaires, haies, pré-vergers, verger-maraîcher, etc).

Ne pas hésitez à nous contacter pour savoir si votre exploitation se situe dans le périmètre.

Quelle(s) parcelle(s) ?

Toute parcelle ou ensemble de parcelles d'agroforesterie d'une **surface minimale d'un hectare** :

- **agés de 4 ans minimum** et ayant été mises en place par l'agriculteur candidat. *Seront évalués, la conception du système, son implantation et les pratiques de gestion du système agroforestier (catégorie « Implantation »)*

Déroulement :

- **Visite et échanges autour des parcelles avec un jury local** composé d'experts en septembre 2023
- **Délibération par le jury local** et sélection du lauréat local
- **Remise des prix au niveau local** entre octobre et novembre 2023
- **Présentation au jury national** du dossier du lauréat local (1er prix) pour participer à la finale nationale
- **Récompense des lauréats nationaux** à l'occasion du Salon International de l'Agriculture



Les explications en vidéo :

Zoom sur le concours Agroforesterie : <https://youtu.be/Kv6LVV7g2vc>
Comment sont évaluées les parcelles ? <https://youtu.be/2NzSUL4oe88>

Calendrier :

Inscription comme candidat avant le **31 août 2023**
Visite des parcelles par le jury en **septembre 2023**
Remise des prix au niveau local : **Octobre/Novembre 2023**
Remise des prix au niveau national : **Février/Mars 2024**

Contacts et Inscription :

Pour s'inscrire comme candidat et/ou pour plus d'informations, contactez vos **co-organisateur locaux** ou **inscrivez-vous en cliquant [ici](#)**

Chambre d'agriculture de l'Aisne

Benoît LEMAIRE
benoit.lemaire@aisne.chambagri.fr
06 26 09 03 55

AFAC Agroforesterie Hauts-de-France

Alan GUILLOU
alanguillou.afachdif@gmail.com
06.24.53.56.92

Pour plus d'informations :

www.concours-general-agricole.fr

